



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/188

OBJET : COTEAC 2018-2021 – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 - SUBVENTIONS

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2019

Le 9 décembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	A		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E	M. DANNE	CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme FOURNIER
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/188

OBJET : COTEAC 2018-2021 – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 - SUBVENTIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-3-4 portant notamment sur la « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle »,

Vu la délibération n°**2017/87** en date du 27 juin 2017, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle,

Vu le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle « chemin faisant », signé le 26 janvier 2018 par les représentants de la DRAC, de l'Éducation Nationale, du Département et de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°**2018/101** en date du 5 juillet 2018, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle pour l'année 2018-2019,

Vu la délibération n°**2018/137** en date du date du 13 novembre 2018, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle, demande de subvention à la DRAC pour l'ingénierie,

Vu la délibération n°**2019/124** en date du 2 juillet 2019 relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle présentation des itinéraires pour l'année 2019-2020,

Vu l'avis du comité de pilotage du Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle le 17 mai 2019,

Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2019,

Vu l'avis de la commission « Vie locale » du 23 mai 2019 et du « 17 septembre 2019 »,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Au vu de la délibération du 2 juillet 2019 les itinéraires artistiques et culturels ont été présentés aux structures bénéficiaires, à savoir : les multi-accueils, le relais des assistant.e.s maternel.le.s et des parents employeurs, les écoles maternelles, élémentaires et collèges, les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Ces propositions artistiques ont été retravaillées avec les structures participantes, les partenaires et les artistes associés ce qui a permis de définir plus précisément le montant des subventions allouées par nos partenaires pour cette année 2019-2020.

Le budget prévisionnel est quelque peu modifié.

Ainsi, la DRAC apportera son soutien à hauteur de 23 000 € répartis comme suit :

- **15 000 €** pour l'accompagnement des 4 itinéraires et parcours de formation pour l'année 2019-2020 ;
- **8 000 €** en soutien à l'ingénierie de projet, soit la participation au poste de coordonnateur œuvrant à la construction, mise en œuvre et suivi des différents parcours.

Le financement prévisionnel du **CoTEAC 2019-2020**, est prévu comme suit et englobe: les frais artistiques, techniques, transports, repas et hébergements pour les intervenants impliqués dans les ateliers, spectacles ou résidences ; les transports des enfants et des adolescents le cas échéant, les différents supports de communication.

DÉPENSES		RECETTES	
Itinéraire 1	14 000 €	DRAC	15 000 €
Itinéraire 2	14 000 €	DÉPARTEMENT	10 100 €
Itinéraire 3	14 000 €	IDDAC	11 000 €
Itinéraire 4	14 000 €	CCM	28 900 €
Parcours de formation	9 000 €		
TOTAL	65 000 €		65 000 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20191209-2019_188-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/188

OBJET : COTEAC 2018-2021 – ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 - SUBVENTIONS

DÉPENSES		RECETTES	
Frais d'ingénierie	30 000 €	DRAC	8 000 €
		CCM	22 000 €
TOTAL	30 000 €		30 000 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous documents afférents,
- Dit que les crédits sont prévus au budget,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2020.

Fait à Martillac, le 9 décembre 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement